

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 23 novembre 2007  
(convocation du 12 novembre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Novembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CAZABONNE Didier à M. LABARDIN Michel (à cpter de 12 h 00)	M. CARTI Michel à M. MONCASSIN Alain
M. FAVROUL J.P à M. JUNCA Bernard (à cpter de 10 h 30)	Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Didier	Melle COUTANCEAU Emilie à M.DOUGADOS Daniel (à cpter de 11 h 40)
M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 00)	Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. DUCASSOU Dominique à Mme JORDA DEDIEU Carole (à cpter de 11 h 00)
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel	Mme. DUMONT Dominique à M. BENOIT Jean-Jacques
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas (à cpter de 11 h 30)	M. DUPRAT Christophe à Mme PUJO Colette (à cpter de 12 h 00)
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Michel (à cpter de 10 h 00)	M. FAYET Guy à M. POIGNONEC Michel
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick	M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe	M. LOTHAIER Pierre à Mme. DARCHE Michelle
M. VALADE Jacques à Mme. BRUNET Françoise	M. HERITIE Michel à M. TOUZEAU Jean (à cpter de 12 h 00)
M. BANNEL Jean Didier à M. DAVID Jean Louis (jusqu'à 10h15)	M. HOUDEBERT Henri à M. TURON Jean Pierre (à cpter de 11 h 45)
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme BOURRAGUE Ch. à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (à cpter 11 h 50)	Mme. NABET Brigitte à M. RESPAUD Jacques
Mme. BURGUIERE Karine à M. MOULINIER Maxime	Mme. NOEL Marie-Claude à M. CHAUSSET Gérard
Mme BRACQ Mireille à M. CASTEX Régis (à cpter de 11 h 30)	M. REBIERE André à M. CASTEL Lucien
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain (à cpter de 11 h 45)	
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Direction Accueil des Entreprises : Département Développement numérique du  
Territoire - Anticipation du plan d'Adaptation des effectifs 2008 - Décision**

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Lors de la séance du Conseil de Communauté Urbaine, en date du 30 mars 2007, vous avez décidé de continuer à profiter des travaux entrepris par la Communauté Urbaine de Bordeaux sur le domaine public routier, dans les zones d'aménagement ainsi que dans les opérations relatives au transport en site propre comme le tramway, pour y installer des infrastructures de télécommunications (fourreaux et chambres) qui seront systématiquement mises à disposition de la société INOLIA, Délégitaire, en charge du réseau Métropolitain de Télécommunications très haut débit, moyennant redevance conformément à l'avenant n°3 du contrat de délégation.

La Direction Accueil des Entreprises qui a la responsabilité du suivi de cette Délégation, doit donc assurer la maîtrise d'ouvrage des infrastructures de télécommunications qui seront installées sous la conduite des différents maîtres d'œuvre en charge des opérations décidées et réalisées par la Communauté Urbaine, avant remise au délégataire.

Cette maîtrise d'ouvrage implique en particulier d'effectuer les opérations suivantes :

- décider de l'opportunité de construire les ouvrages, en liaison avec le délégataire INOLIA,
- réaliser l'APS (Avant Projet Sommaire) du réseau à installer,
- rechercher et mobiliser les financements,
- définir les prescriptions techniques des ouvrages,
- valider l'APD (Avant Projet Détaillé) présenté par le maître d'œuvre,
- participer aux OPR (Opérations Préalables à la Réception) des ouvrages avec le délégataire INOLIA. Il est à préciser que l'assistance de la DAE pourra progressivement être allégée lorsque les maîtres d'œuvre maîtriseront parfaitement la construction des infrastructures de télécommunications,
- transformer les plans des ouvrages réalisés à partir de la charte graphique d'INOLIA,
- mettre à disposition du Délégitaire ces infrastructures, dès lors qu'elles ne présenteront pas de réserves bloquantes,
- assurer les appels de fonds pour le paiement de la redevance d'usage de ces installations avec la mise en place d'un budget annexe,
- suivre les aspects financiers des opérations menées par la DAE,

- tenir à jour les différents tableaux de bord relatifs aux opérations en projet et en cours (données analogiques et graphiques).

Aussi, il vous est proposé de compléter rapidement l'effectif actuel de la DAE pour pouvoir assurer ces nouvelles missions et activités.

Les tâches techniques impliquent en effet la création d'un poste de technicien territorial qui sera placé sous la responsabilité du chef du Département Développement Numérique du Territoire à la DAE.

Si les tâches administratives relevant de la compétence d'un rédacteur pourront être effectuées par le personnel en place de la DAE, il n'en sera pas de même pour les nombreuses autres tâches administratives, induites par cette Délégation, qui nécessitent ainsi la création d'un poste d'Adjoint Administratif. L'agent recruté sera placé sous la responsabilité du chef du Département Développement Numérique du Territoire à la DAE.

Ce dossier a été soumis à l'avis des membres du Comité technique Paritaire le 17 octobre 2007 et a reçu un avis favorable.

Dans ces conditions, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir décider des créations de postes ci-dessus décrites.

Les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 012, traitements et charges patronales compris, soit un montant de 75 897€ en année pleine.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 novembre 2007,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
10 DÉCEMBRE 2007**

**PUBLIÉ LE : 10 DÉCEMBRE 2007**

M. BERNARD SEUROT